



paiement charges chauffage locatives

Par **montagne73**, le **05/04/2019** à **14:24**

Bonjour,

Sur un bail commercial, mon locataire a depuis plusieurs années des problèmes de chauffage qui ne fonctionne pas. Le problème a été soulevé en AG. Cette année le syndic a trouvé la panne (fusible débranché dans le local électrique !). Mon locataire refuse donc de payer maintenant toutes les charges locatives jusqu'au remboursement total des charges chauffage payées depuis ce temps. Que puis-je faire ?

Merci pour votre réponse.

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **05/04/2019** à **14:36**

Bonjour

Le locataire n'a pas compétence pour bloquer le paiement de vos charges ni facturer à la copropriété un chauffage d'appoint.

Il doit donc honorer les charges, mais en revanche il peut tenter une action pour remboursement.

Il peut se renseigner auprès de l'ADIL